





# Collecte latérale des déchets

## FOIRE AUX QUESTIONS

### Comment fonctionne la collecte latérale ?

Il s'agit d'une collecte des déchets effectuée avec un **bras hydraulique** situé sur le côté droit du camion et contrôlé par le chauffeur. Les bacs devront être positionnés sur un **emplacement dédié** afin que le bras puisse saisir les bacs et les collecter. Tout comme la collecte traditionnelle, ces nouveaux camions seront **compartmentés** et pourront donc collecter les ordures ménagères en même temps que les emballages.

### Mémo

Les sacs et les cartons en dehors des bacs ne sont pas collectés.

Sortir vos bacs la veille au soir du jour de collecte.

Les 2 côtés d'une rue ne sont pas toujours collectés simultanément, et la collecte d'un seul côté de la rue est favorisée.

La mise en place de la collecte latérale se fait progressivement sur le territoire :

- **Janvier** : Coteaux du Layon
- **Mars** : Loire-Aubance
- **Mai** : Gennois
- **Juillet** : Douessin

### Quels sont les avantages de la collecte latérale ?

- **Améliorer les conditions de travail** des agents puisqu'ils n'auront plus de manutention de bacs lourds.
- **Réduire les risques d'accidents** de travail car l'agent manipulera les bacs depuis son poste de commande, dans le camion.
- **Gagner en propreté** grâce à une solution innovante, les déchets ne s'envoleront plus lors de la collecte.
- **Collecte plus rapide** en secteur rural et en zone pavillonnaire par rapport à une collecte traditionnelle puisque les bacs seront regroupés.

### Quels sont les nouveaux gestes à adopter ?

- Les bacs devront être positionnés sur les **marquages au sol**, côte à côte et par type de déchets.
- L'**ouverture des bacs** devra être face à la route et la poignée orientée vers le domicile.
- Il sera nécessaire de respecter le stationnement pour **ne pas gêner la collecte des bacs**.

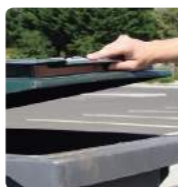
La collecte latérale débute dès que les marquages sont effectués dans votre commune. Une information est déposée simultanément dans votre boîte aux lettres afin de vous expliquer les nouvelles consignes.

POSITIONNER LES BACS CÔTE À CÔTE, 2 PAR 2, PAR TYPE DE DÉCHET



PLACER LES SUR LE MARQUAGE LE + PROCHE DE CHEZ VOUS

OUVERTURE FACE À LA ROUTE



# Déchèterie - LA CLAIE BRUNETTE

A partir du 1er janvier 2018, la déchèterie de la Claie Brunette, située à Juigné-sur-Loire (commune déléguée des Garennes-sur-Loire), sera gérée par le SMITOM

### Bon à savoir

La déchèterie est accessible aux habitants du territoire du SMITOM ainsi qu'aux habitants de :

- Soulaire sur Aubance
- Mûrs-Erigné
- Les-Ponts-de-Cé (uniquement le quartier St-Maurille)



### HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE

	Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars		Du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
<b>Lundi au Vendredi</b>	9h - 12h	14h - 17h	8h30 - 12h	13h30 - 17h30
<b>Samedi</b>	9h - 17h		8h30 - 18h	
<b>Dimanche</b>	9h - 12h	Fermé	8h30 - 12h	Fermé

Afin d'uniformiser l'accès aux différentes déchèteries gérées par le SMITOM et de fluidifier la circulation sur le site, un **badge déchets** sera nécessaire pour entrer en **début d'année 2018**.

Si vous n'avez pas encore de badge, la 1<sup>ère</sup> demande est gratuite et se fait auprès du SMITOM. Il vous donnera accès à 18 passages par an.



# Bornes d'apport volontaire - RAPPEL DU FONCTIONNEMENT

Depuis l'été dernier, les bornes d'apport volontaire pour les ordures ménagères et les emballages sont accessibles en continu grâce à un forfait crédité sur votre badge !

18 ouvertures/an pour les ordures ménagères  
18 ouvertures/an pour les emballages.  
Ces forfaits sont indépendants des passages en déchèterie.

Le badge est le même pour les déchèteries et pour les bornes.

Pour utiliser les bornes, présentez votre badge devant le cadran et le tambour d'un volume de 50L s'ouvrira pour effectuer votre dépôt. Les ordures ménagères sont à déposer en sac dans le tambour et les emballages en vrac.

Si vous n'avez pas encore de badge, contactez le SMITOM pour l'obtenir, il est gratuit.

Vous êtes propriétaire d'une résidence secondaire ? Un accès permanent aux bornes est possible mais vos bacs vous seront retirés.

Vous ne pouvez accéder qu'au(x) lieu(x) de dépôt au(x)quel(s) votre compte est rattaché, soit dans votre commune, soit, à défaut, dans la commune la plus proche. Pour le(s) connaître, contactez le SMITOM.

Les colonnes pour le papier et le verre restent en accès libre. Tous les emplacements des bornes sont disponibles sur [www.smitom-sudsaumurois.com](http://www.smitom-sudsaumurois.com) ou par téléphone au 02 41 59 61 73.

## TOUS LES PAPIERS SE TRIENT ET SE RECYCLENT



Il est inutile de froisser, déchirer les papiers et d'oter les agrafes, trombones, etc. qui seront retirés lors du recyclage.

Un doute sur le tri ? Contactez le SMITOM au 02 41 59 61 73



- À NE PAS DÉPOSER AVEC LES PAPIERS :
- CARTONS** : À trier avec les emballages.
  - MOUCHOIRES**
  - POCHETTES** : À trier avec les ordures ménagères.

Les **gros cartons** doivent être déposés à la **déchèterie** plutôt que triés dans le bac jaune ou les bornes d'apport volontaire.

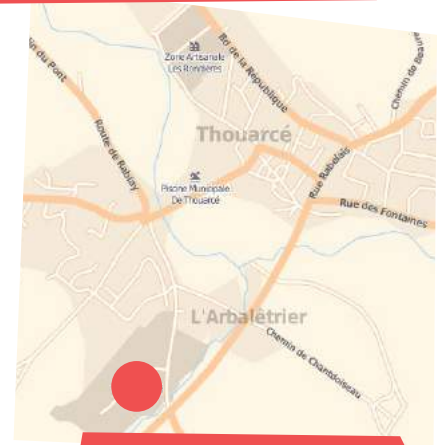


# Recyclerie à Thouarcé (commune déléguée de Bellevigne-en-Layon)

**Un objet ne vous sert plus ?**

**Déposez-le dès maintenant à la Recyclerie !**

Il sera trié, valorisé et vendu à petit prix dans la future boutique solidaire qui ouvrira au printemps 2018.



Rue du Léard à Thouarcé

**Depuis le 29 novembre**

*(et jusqu'à l'ouverture de la boutique)*

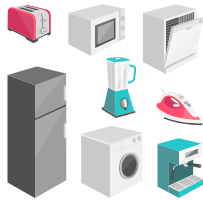
- le mercredi de 14h à 17h30
- le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

**La recyclerie n'est pas ouverte et vous souhaitez déposer des objets?**

Il est possible de le faire aux déchèteries aux horaires d'ouverture (pour les habitants munis d'un badge).

## Qu'est-ce que je peux donner ?

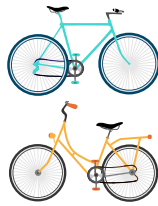
### ELECTROMENAGER



### MOBILIER



### VELOS



### OUTILLAGE



### VAISSELLE



### PUERICULTURE



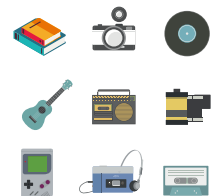
### DECORATION



### INFORMATIQUE



### CULTURE



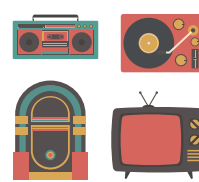
### JOUETS



### SPORT



### TV - HIFI



**...et vous pouvez aussi donner tout autre objet qui pourrait avoir une 2<sup>nd</sup>e vie !**



SMITOM Sud-Saumurois  
698 rue de Montfort - ZI La Saulaie  
Doué-la-Fontaine  
49700 DOUÉ-EN-ANJOU  
Tél : 02 41 59 61 73 - [www.smitom-sudsauumurois.com](http://www.smitom-sudsauumurois.com)

Le SMITOM Infos est édité par le SMITOM  
Directeur de publication : Marc Séchet  
Directeur de rédaction : Thierry Gallard  
Conception : SMITOM  
Impression : Loire Impression - Saumur  
Périodique imprimé en 27 500 exemplaires  
Dépôt légal décembre 2017 - ISSN 2264-5284